

# OFFRE D'ACHAT

**3F** **Clairsienne**   
Groupe ActionLogement

A envoyer à  
**CLAIRSIENNE**  
223 avenue Emile Counord  
33081 Bordeaux cedex  
ou par email à  
[ventepatrimoine@clairsienne.fr](mailto:ventepatrimoine@clairsienne.fr)

## LES SOUSSIGNÉS

Nom(s) - Prénom(s) :

.....  
.....  
.....

Adresse :

.....  
.....  
.....

Email :

.....  
.....

- Locataire du parc social du département  
 Locataire du parc privé / autre situation

Montant du Revenu Fiscal de Référence

du dernier avis d'imposition : .....

.....  
.....

## CLAIRSIENNE

Cadre réservé à CLAIRSIENNE :

Offre reçue le :

..... / ..... /2020, à .....h.....

## OFFRE

Suite à la visite de votre logement en date du

..... / ..... /2020, situé à .....

.....  
.....

nous vous proposons de nous porter acquéreur de  
ce bien au prix de .....€

Nous reconnaissons que la présente offre d'achat  
sera étudiée avant toute acceptation selon les  
modalités prévues aux articles D 443-12-1 du CCH et  
L 443-11 du CCH (voir annexe).

Si Clairsienne ne nous a pas fait connaître son  
intention d'accepter cette offre, celle-ci sera  
considérée comme nulle et non avenue.

Si Clairsienne accepte notre offre, nous avons bien  
noté qu'un compromis de vente sera signé dans un  
délai de 10 jours au plus tard, après production des  
pièces justificatives qui nous seront demandées.

## SIGNATURE

Fait à .....Le ..... / ..... /2020

Signature(s) précédée(s) de la mention

« Lu et approuvé, bon pour offre d'achat au  
prix de .....€ (en chiffres et en lettres).

223 avenue Émile Counord - 33081 Bordeaux Cedex - Tél : 05 56 292 292 - Fax : 05 56 292 293

Société Anonyme d'HLM au capital de 5 923 125 € - R.C.S. BORDEAUX N° 458 205 382 - 00039 - APE 6820A - T.V.A. FR 58458205382

Carte professionnelle « Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière, Syndic de copropriété » n° CPI 3301 2019 000 041 160

Délivrée par la CCI Bordeaux-Gironde - Garant : CEGC, 16 rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex

**3F** **Clairsienne** 

Groupe ActionLogement

**INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Ces données sont destinées à l'organisme Clairsienne au 223 avenue Emile Counord 33081 Bordeaux cedex pour pouvoir étudier votre demande d'acquisition.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi que du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen. »

Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à Clairsienne, Pôle juridique, Informatique et Libertés, 223, avenue Émile Counord 33081 Bordeaux cedex ou par email à [juridique@clairsienne.fr](mailto:juridique@clairsienne.fr). L'utilisateur inscrit doit impérativement joindre à ce courrier la copie d'un titre d'identité.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Ces données seront conservées jusqu'à signature de l'acte authentique du logement concerné.

**ARTICLE D 443-12-1**

Extrait de l'article D 443-12-1 du CCH :

« Pour l'application de l'article L. 443-12, la date de remise des offres d'achat est constatée par tout moyen. »

**ARTICLE D 443-11**

Vente selon ordre de priorité conformément au III de l'article L 443-11 du CCH :

« Les logements vacants des organismes d'habitations à loyer modéré peuvent être vendus, dans l'ordre décroissant de priorité, à :

1. Toute personne physique remplissant les conditions auxquelles doivent satisfaire les bénéficiaires des opérations d'accession à la propriété, mentionnées à l'article L. 443-1 du CCH, parmi lesquels l'ensemble des locataires de logements appartenant aux bailleurs sociaux disposant de patrimoine dans le département, ainsi que les gardiens d'immeuble qu'ils emploient sont prioritaires
2. Une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales
3. Toute autre personne physique (sans plafond de ressources).